

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal

En exercice : 15

Présents : 12

Excusés : 3

Absents : 0

Date de la convocation :

28/05/2026

Président de séance :

Pascal GILLAUX

Secrétaire de séance :

Sandrine RAGUET

N° interne de l'acte : 2026-058

Le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE FROMELENNES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle d'Honneur de la Mairie.

Membres présents :

Pascal GILLAUX, Emma BROUDEUR, Honorine ADAM, Julie COPPEE, Benoit FAYE, Dominique FORTHOMME, Arnaud GRODECOEUR, Monique GUENET, Pascale LAMBERT, Jean-Marc LEVENT, Nordine MESLEM, Sandrine RAGUET

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Didier BERTOLUTTI (donne pouvoir à : Pascale LAMBERT), Karine LECLERCQ (donne pouvoir à : Pascal GILLAUX), Albin VICTOR (donne pouvoir à : Jean-Marc LEVENT)

Membres Absents :

N° 2026-058 : Campagne publicitaire pour la Grotte de Nichet par RVM Communication

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de RVM Communication pour une campagne de publicité pour la Grotte de Nichet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De retenir l'offre de RVM Communication pour la campagne promotionnelle 2026 pour la somme de 1 957,04 €uros H.T.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Sandrine RAGUET



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire

COMMUNE DE FROMELENNES
18 Rue des Ecoles
08600 FROMELENNES



Commune de
FromelenNES

